

Concours

Talk 180 secondes « La Mort, parlons-on ! »

La Société d'études thanatologiques de Suisse romande (SET) lance le concours *Talk 180 secondes « La Mort, parlons-on ! »*. L'objectif est de contribuer à une réflexion sur la place de la mort dans notre société par le biais d'une production orale filmée d'une durée maximale de 180 secondes. Le concours est ouvert à toutes et tous, selon deux catégories d'âge : adulte (plus de 18 ans) et jeunesse (moins de 18 ans).

Le choix des productions est libre. Les thématiques traitées doivent être en lien avec la fin de vie, la mort, les ritualités funéraires ou le deuil au sens large. Le contenu peut aussi bien relater et porter sur une expérience personnelle, sur une réflexion plus générale ou sur un rapport concret à la mort, sur une pratique professionnelle ou sur une recherche et un travail d'étude.

Ce concours est organisé par la SET dans le cadre de l'événement Les Couleurs de la Mort, qui se tiendra à Lausanne du 5 au 8 octobre 2022 avec les partenaires suivants : Palliative Vaud, le Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud, le Centre hospitalier universitaire vaudois (Chaire de soins palliatifs gériatriques et Institut des humanités en médecine), la ColLaboratoire de l'Université de Lausanne, la Haute école pédagogique Vaud (HEP) et la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Calendrier

Délai d'envoi du 'Talk 180 secondes' et inscription au concours	31 août 2022
Mise en ligne des 'Talks' sélectionnés	20 septembre 2022 (en ligne)
Projection publique en présence du jury	8 octobre 2022, 11h30
Proclamation des résultats et remise des prix	8 octobre 2022, 17h30

Visionnage des 'Talk 180 secondes'

Les 'Talks' sélectionnés pour la projection publique pourront être visionnés dès le 20 septembre 2022 en ligne, via le site de la SET : www.penserlamort.ch

La projection publique et la remise des prix se tiendront à l'Aula des Cèdres, Avenue de Cour 33, 1007 Lausanne.

Prix

Le concours est doté de trois prix : le prix du jury (500 CHF), le prix du public (500 CHF) et le prix jeunesse (bons chez 'Pompes funèbres' pour une valeur de 200 CHF (1^{er}), de 150 CHF (2^{ième}) et 100 CHF (3^{ième}).

Règlement du concours

1. Présentation de l'organisateur

Le concours *Talk 180 secondes « La Mort, parlons-on ! »* s'inscrit dans une démarche de promotion de réflexions, d'innovations et de partages d'expériences sur la fin de vie, la mort et le deuil pour mieux comprendre les transformations professionnelles, culturelles et sociales de notre temps. Il est organisé par la SET en lien avec l'événement Les Couleurs de la Mort, qui se tiendra à Lausanne du 5 au 8 octobre 2022.

Site web de la SET www.penserlamort.ch

Site web des Couleurs de la mort www.couleurs-mort.ch

2. Participation

La participation au concours *Talk 180 secondes « La Mort, parlons-on ! »* implique que les réalisatrices et réalisateurs d'un talk filmé acceptent les conditions du présent règlement.

3. Conditions de participation

Le concours *Talk 180 secondes « La Mort, parlons-on ! »* est ouvert à toutes et à tous. Le comité de la SET retiendra :

- les productions sur le thème « La Mort, parlons-on ! » ;
- les Talks filmés dont le son est audible ;
- les Talks produits en principe en français ; tout Talk produit dans une autre langue doit être assorti d'une traduction française sur un support oral ou écrit ;
- la(les) personne(s) doit(vent) être reconnaissable(s), filmé-e-s de face ;
- les Talks produits sans montage, ni coupe (message enregistré d'une traite, un seul plan séquence) ;
- les Talks dont la durée se situe entre 150 (2 minutes 30) au minimum et 180 secondes (3 minutes) au maximum.

Les productions orales filmées *Talk 180 secondes « La Mort, parlons-on ! »* feront l'objet d'une sélection officielle effectuée par le comité de la SET en vue de la projection publique qui aura lieu samedi 8 octobre 2022. Les personnes de moins de 18 ans qui proposent un Talk concourent pour le 'Prix jeunesse' (autorisation signée d'un·e représentant·e légal·e requis ; le document est disponible en téléchargement sur www.penserlamort.ch, rubrique concours « La Mort, parlons-en ! »).

4. Inscription et envoi du matériel de visionnement

L'inscription au concours *Talk 180 secondes* « *La Mort, parlons-on !* » est gratuite.

Les réalisatrices et réalisateurs sont invité·e·s à fournir leur "Talk 180 secondes" :

- sur un support mp4
- sur clef USB par courrier postal ou par email (pour les fichiers qui sont trop lourds pour passer par courriel, merci d'utiliser la plateforme [WeTransfer](#) (jusqu'à 2 GB))
- en 2 versions : l'une comprend un générique, l'autre pas

5. Délai d'envoi

Le délai d'envoi du "Talk 180 secondes" transmis pour le concours est fixé au **mercredi 31 août 2022 à 17h**. En cas d'envoi postal d'une clef USB, le cachet postal fait foi. Les frais de transport postaux et d'assurance sont à la charge des expéditeurs et expéditrices.

Si un "Talk 180 secondes" est envoyé depuis l'étranger, prière de spécifier sur le colis la mention « No commercial value, for cultural purpose only ».

Le comité de la SET et ses partenaires organisateurs du concours *Talk 180 secondes* « *La Mort, parlons-on !* » ne renvoient aucun matériel de visionnement après la sélection, que le Talk ait été sélectionné ou non (sauf exception que se réservent les organisateurs).

6. Adresses pour les envois

Pour l'envoi des 'Talks' sur clé USB par courrier postal, avec le formulaire d'inscription rempli et signé au format papier :

Concours *Talk 180 secondes* « *La Mort, parlons-on !* »
Société d'études thanatologiques de Suisse romande (SET)
c/o HETSL
Chemin des Abeilles 14
CH - 1010 Lausanne
Suisse

Pour l'envoi des 'Talks' par courriel avec le formulaire d'inscription rempli et signé scanné au format PDF : mm@thanatorium.ch (M. Marti, membre du comité de la SET). Si le fichier est trop volumineux, merci de recourir à la plate-forme WeTransfer.

7. Sélection officielle

Les réalisatrices et réalisateurs ayant proposé un "Talk 180 secondes" seront informé·e·s par courriel des décisions de la commission de sélection issue du comité de la SET et de ses partenaires. Les décisions sont sans appel.

Les réalisatrices et réalisateurs des "Talk 180 secondes" sélectionnés seront invité·e·s à la projection publique à la projection publique. Le cas échéant, le "Talk 180 secondes" sélectionné ne peut pas être retiré du concours au dernier moment.

Les réalisateurs et réalisatrices des "Talks 180 secondes" sélectionnés sont invité·e·s à communiquer aux organisateurs (mm@thantorium.ch) s'ils et elles seront ou non présent·e·s lors de la projection publique et de la proclamation des résultats, ainsi que le nombre de personnes qui les accompagneront.

8. Diffusion médiatique

La participation au concours implique l'autorisation sans restriction de diffusion sur les sites internet des médias suisses de bandes annonces ou d'extraits limités à 30 secondes de la durée totale du "Talk 180 secondes". De plus, la participation implique l'autorisation de diffusion des "Talks 180 secondes" sélectionnés sur les sites internet des partenaires organisateurs.

En acceptant le règlement, les détentrices et détenteurs des droits du "Talk 180 secondes" autorisent leur "Talk 180 secondes" à être accessible sur le serveur du concours. Chaque réalisatrice et réalisateur doit s'assurer par ailleurs que les éventuels droits d'auteur·e·s soient respectés concernant le matériel utilisé pour la production de leur "Talk 180 secondes".

9. Lieu et date de la projection et de la proclamation des résultats

Samedi 8 octobre 2022

11h30 Projection de la sélection officielle en présence du jury

17h30 Proclamation des résultats et remise des prix

Aula des Cèdres, Haute école pédagogique Vaud (HEP)

33 Avenue de Cour

CH - 1007 Lausanne.

10. Assurances

Le comité de la SET et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de perte et de détérioration d'un "Talk 180 secondes" entre l'envoi et la réception du support sur lequel il a été déposé.

11. Prix

A l'issue du concours *Talk 180 secondes* « *La Mort, parlons-on !* » et de la projection publique des Talks sélectionnés, mille quatre cents cinquante francs suisses (1'450 CHF) seront distribués aux Talks primés. Les prix seront désignés par un jury rassemblé à l'occasion de cet événement.

Prix du jury	: 500 CHF
Prix du public	: 500 CHF
Prix jeunesse	: 200, 150, 100 CHF (bons 'Pompes funèbres')

Le prix jeunesse (réparti sur les trois meilleurs Talks) s'adresse aux Talks réalisés par les personnes âgées de moins de 18 ans. Si plusieurs personnes sont auteur·e·s d'un "Talk 180 secondes" et au moins l'une d'elles a plus de 18 ans, ce Talk ne pourra pas prétendre au "Prix jeunesse" .

Tous les Talks primés devront inclure le nom de leur(s) récompense(s) ainsi que la mention *Talk 180 secondes* « ***La Mort, parlons-on !*** » - Société d'études thanatologiques de Suisse romande sur leur documentation promotionnelle.

Tous les Talks sélectionnés pour la projection publique du samedi 8 octobre 2022 peuvent utiliser pour leur promotion la mention : *Talk 180 secondes* « ***La Mort, parlons-on !*** » - Société d'études thanatologiques de Suisse romande - Sélection officielle.

12. Composition du jury

Sarah Joliat, entrepreneure de pompes funèbres et membre du comité de la SET
Luigi Marra, journaliste et producteur
Myriame Marti, thanatopractrice et membre du comité de la SET
Virginie Rebetez, artiste et photographe
Thomas Wiesel, humoriste
Marc Wolfensberger, réalisateur

13. Contestations

Le comité de la SET est chargé de statuer sur les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles. Ses décisions sont irrévocables. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement

Concours

Talk 180 secondes « La Mort, parlons-on ! »

Inscription et acceptation du règlement

Nom(s) et prénom(s) réalisatrice(s) ou réalisateur(s) :

Adresse postale :

Adresse email :

Portable :

Âge de la réalisatrice / réalisateur (si plusieurs, indiquer l'âge de la personne la plus âgée) :

+ 18 ans / - 18 ans → date de naissance exacte : (JJ)/ (MM) / (AA)

Titre du talk :

Longueur (durée max. 180 secondes) :

Synopsis (maximum 10 lignes) [Guide pour écrire un synopsis via wikiHow](#)

J'ai lu et accepté le règlement du concours *Talk 180 secondes* « *La Mort, parlons-on !* »

Lieu et date :

Signature de la réalisatrice ou du réalisateur :

Ce formulaire est à retourner complété et signé au comité de la SET, par email avec le Talk en MP4 ou par courrier postal avec la clef USB :

Concours *Talk 180 secondes* « *La Mort, parlons-on !* »
Société d'études thanatologiques de Suisse romande
c/o HETSL
Chemin des Abeilles 14 – CH - 1010 Lausanne, Suisse

Email : mm@thanatorium.ch (M. Marti, membre du comité de la SET).